



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 11 août 2026 à 19h, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #26-06.

La demande est présentée par M. Alain Félix Taylor et Mme Barbara Evelyn Tanguay pour la propriété sise au 309-B, rue de la Montagne.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Autoriser une superficie de 55 mètres carrés pour la maison, au lieu du minimum de 60 mètres carrés prescrit au Tableau 5 du Règlement de zonage #427, pour la zone RA-19;
- Autoriser une largeur de lot variant entre 10.90 et 10.97 mètres, au lieu du minimum de 12 mètres prescrit au Tableau 2 du Règlement de lotissement #428, pour les lots desservis dont le bâtiment principal est un bâtiment résidentiel jumelé;
- Autoriser une superficie de lot de 328.1 mètres carrés, au lieu du minimum de 360 mètres carrés prescrit au Tableau 2 du Règlement de lotissement #428, pour les lots desservis dont le bâtiment principal est un bâtiment résidentiel jumelé.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #26-06) le 6 juillet 2026 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 6 juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6 juillet 2026.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier